

Livret de Certification

MONITEUR CAFSAN APNÉE

Nom du stagiaire :

Nom du Tuteur :

Nom de la structure :

Remarque : le Livret de Certification est le seul document qui peut être exigible pour justifier de sa formation (cours théoriques, plongées techniques, d'encadrements, paramètres, validation par moniteurs et/ou tuteur).

Le carnet de plongée libre est facultatif.



FSGT

14 / 16 Rue Scandicci

93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org



Moniteur CAFSAN Apnée Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique Apnée

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Le moniteur CAFSAN a pour mission d'enseigner à des plongeurs des connaissances et des savoir-faire nécessaires à la prévention et à la prise en charge d'un accident de plongée. Ainsi il doit justifier de compétences pédagogiques dans les domaines :

- des 1ers secours et à l'oxygénothérapie,
- de la prévention et l'accidentologie en apnée,
- des procédures de sauvetage et d'assistance spécifiques à l'activité apnée.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre âgé au minimum de 18 ans
- Etre titulaire au minimum du brevet du E2 FSGT ou équivalent
- Etre titulaire du CAFSAN Apnée.
- Etre titulaire du PSC1 ou équivalent.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des modules peuvent être organisées au niveau d'un club ou lors de stages fédéraux.

- La formation est composée de 2 modules qui font respectivement référence à un volume horaire minimum :
 - Module 1 (4 heures) : Perfectionnement et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière d'accidentologie en plongée, assistance surface, chaîne des secours, 1ers secours et oxygénothérapie.
 - Module 2 (3 heures) : Pédagogie dans le domaine du secourisme et de l'oxygénothérapie et dispositions d'hygiène dans la formation au secourisme.
- Les modules peuvent être travaillés et validés séparément en milieu naturel ou artificiel.
- La formation est organisée sous la responsabilité d'un moniteur CAFSAN Apnée au minimum EA3 et licencié à la FSGT.

Recyclage : Le maintien des capacités et des connaissances est le garant de la sécurité de tous. Il est fortement recommandé aux moniteurs CAFSAN Apnée de prendre toutes dispositions pour entretenir et actualiser leurs compétences.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION et EQUIVALENCES

- Un encadrant de niveau 2, Instructeur DAN ou possédant la compétence ANTEOR de la FFESSM est admis en équivalence.
- Sur décision du responsable de la formation, des dispenses de module peuvent être accordées :
 - module 1 si le candidat a participé à une formation complète de CAFSAN Apnée dans les 12 derniers mois.
 - module 2 si le candidat est titulaire d'un AFCPSAM ou équivalent ou d'un EFR I PADI

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et du moniteur CAFSAN Apnée ayant validé les modules.

La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret).

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité du centre fédéral ou sous la responsabilité conjointe du Président du club et du moniteur CAFSAN ayant validé les modules.

La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret).

Dans le cadre d'une équivalence, la demande d'une carte « Moniteur CAFSAN » et donc de l'attribution d'un numéro FSGT est exigé.



Module 1 : Perfectionnement et mise à jour

- 1- Perfectionnement et mise à jour des connaissances et savoir-faire en matière d'ACCIDENTOLOGIE EN APNEE : identifier et comprendre les symptômes, la conduite à tenir, les facteurs favorisant des accidents d'apnée.
- 2- Perfectionnement et mise à jour des connaissances et savoir-faire en matière d'INTERVENTION SUR APNEISTE EN DIFFICULTE, ASSISTANCE SURFACE, SORTIE D'EAU, COORDINATION et MISE EN PLACE DE LA CHAINE DE 1^{ers} SECOURS
- 3- Perfectionnement et mise à jour des connaissances et savoir-faire en matière de 1^{ers} SECOURS et OXYGENOTHERAPIE

Date :

Tampon et signature :

Module 2 : Pédagogie secourisme

- 4- JUSTIFIER ET DEMONTRER les gestes de 1^{er} secours et l'utilisation de l'oxygénothérapie
- 5- Initier et perfectionner les interventions des apnéistes en formation CAFSAN

Date :

Tampon et signature :



Attestation de réussite – MONITEUR CAFSAN APNÉE Demande de carte brevet FSGT

A transmettre au siège de la fédération après avoir fait une copie qui demeurera dans le Livret.
FSGT Plongée – 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex.

Nom et prénom :

Adresse (réception carte) :

.....

Date et lieu de naissance :

N° de licence FSGT :Club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du CAFSAN Apnée et souhaite obtenir une carte brevet :

Moniteur CAFSAN Apnée (12€)

Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :